

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **103 (1977)**

Heft 9: **SIA spécial, no 2, 1977**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

**Sia**

NUMÉRO 2  
SPÉCIAL 1977

Avec postes à pourvoir



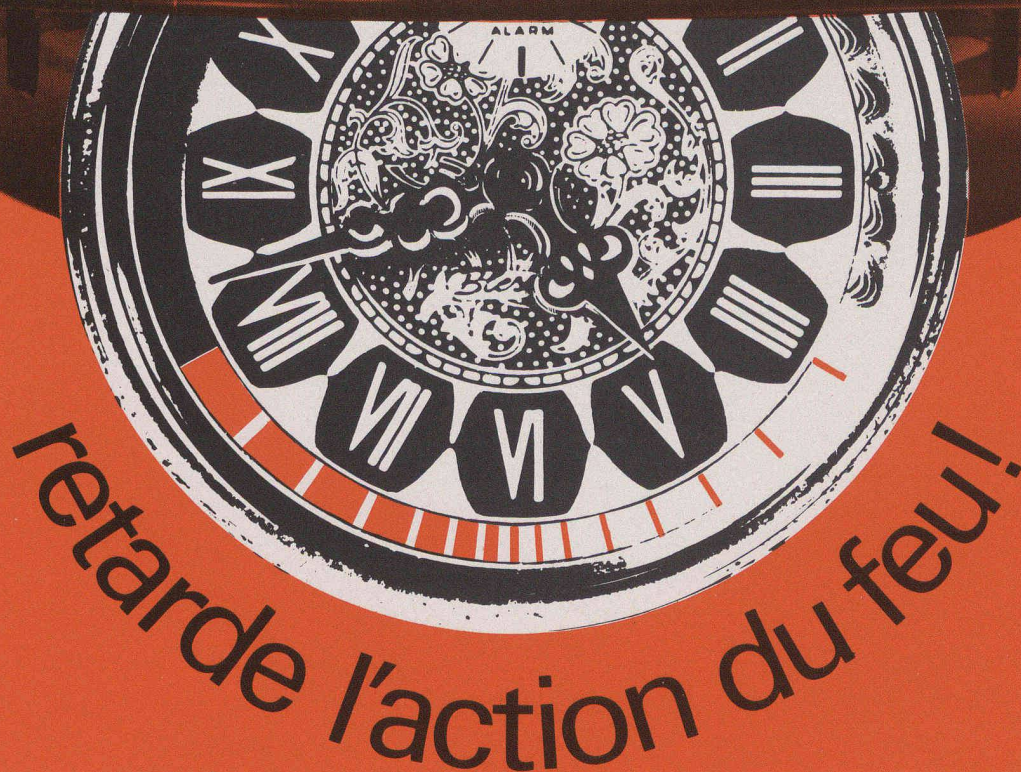
**ZM** zwahlen & mayr sa

Hypermarché JUMBO — La Chaux-de-Fonds  
Maître de l'œuvre: Baersu SA, Etudes + Développements,  
Le Lignon-Genève  
Ingénieurs: Bureau H. Monod, ing. EPFL-SIA, Prilly  
Entreprise constructions métalliques: Zwahlen & Mayr SA, Aigle

Voir page 118 du présent numéro

# ignijal

peinture ignifuge



**ignijal** vernis de protection  
entrave la propagation du feu pendant environ 30 minutes...

délai suffisant, la plupart du temps, pour éviter ou circonscrire une catastrophe.  
IGNIJAL a été testé par le **Laboratoire Fédéral d'Essais des Matériaux** (LFEM 30 483) et par le **Service Technique de l'Association des Etablissements Cantonaux d'Assurance Contre l'Incendie** (CT 20/21.2.74).

Il s'applique selon nos prescriptions sur des constructions en acier: piliers et sommiers intérieurs et extérieurs protégés de l'humidité et des intempéries.

IGNIJAL s'applique aussi sur les éléments de construction en bois dont il retarde l'inflammation en les rendant difficilement combustibles.

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez nos services techniques ou de vente.**

**Par la qualité de ses produits et par le soutien de son service technique, JALLUT SA vous aide doublement; pensez-y!**

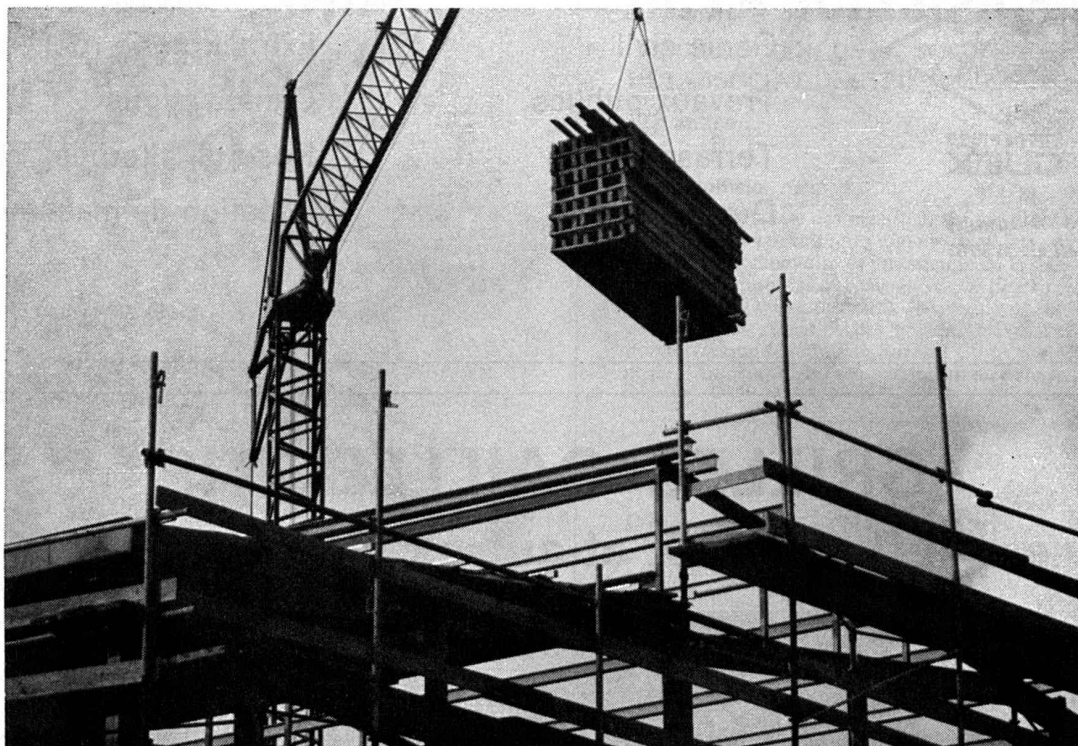


**JALLUT S.A.**  
fabrique de couleurs et vernis  
1030 BUSSIGNY / Lausanne  
Tél. 021 / 89 15 15

Dépôts:  
Lausanne, Genève, La Chaux-de-Fonds,  
Neuchâtel, Montreux, Yverdon, Bienne,  
Fribourg, Sion, Lugano;  
Morges, Paul Sandoz et Fils;  
Dilack AG Lucerne



# Construire, c'est aussi investir et risquer !



## Assurance travaux de construction

C'est une protection financière contre l'endommagement ou la destruction d'un ouvrage pendant toute la durée de sa construction.

Notre **assurance travaux de construction** constitue un atout précieux parce qu'elle

- permet à l'architecte et à l'ingénieur d'accomplir leur mission avec un minimum de risques
- protège la mise de fonds du maître de l'ouvrage
- préserve le bénéfice escompté par les entrepreneurs et maîtres d'état.

En répartissant la prime de cette assurance entre les intéressés (compte prorata), chacun bénéficie de cette garantie avec un minimum de frais.

## Assurance RC maître d'ouvrage

Lors d'une construction, le maître d'ouvrage est responsable des dommages causés à des tiers (art. 679 et 685 CCS). Il s'expose à un risque dont les répercussions (notamment le recours CNA) peuvent être très lourdes.

Notre **assurance RC maître d'ouvrage** prend en charge les conséquences financières

- d'accidents de personnes (mort, blessure ou autre atteinte à la santé)
- de dégâts matériels aux biens d'autrui, y compris les préjudices de fortune qui en résulteraient (p. ex. perte de loyer consécutive à un dommage causé à un immeuble voisin).

Si la réclamation d'un tiers est injustifiée ou abusive, nous prenons en charge la défense de notre assuré.

### Pour toutes vos assurances :

RC ingénieur et architecte — RC des entrepreneurs et maîtres d'état — garantie de construction (caution) — RC propriétaire d'immeuble — incendie — dégâts des eaux — bris de glaces — nous sommes à votre service.

Demandez-nous prospectus et renseignements.



# VAUDOISE ASSURANCES

## Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

Siège social : Place de Milan, 1001 Lausanne



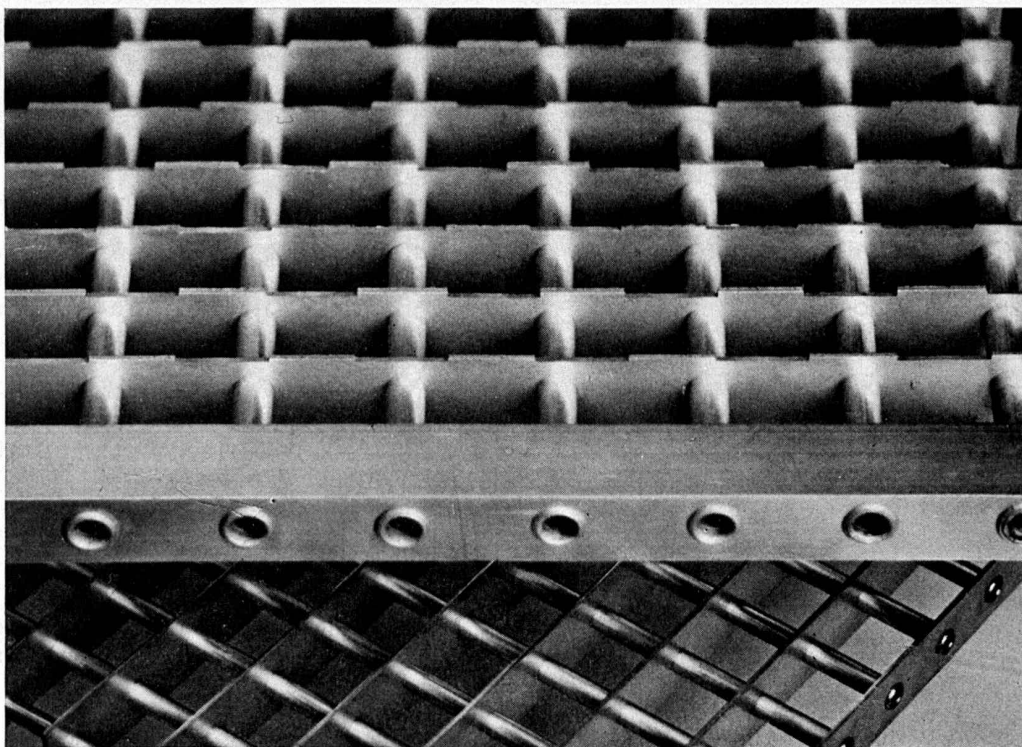
**ENTREPRISE  
GUEX**  
M + F  
1805 Jongny  
Tél. 51 96 61

Génie civil  
Travaux publics  
Terrassements  
Démolitions

Extraction de rochers  
Canalisations  
Pose de citernes  
Location de machines

## **GRILLES CAILLEBOTIS**

**en ALU ou INOX et autres métaux nobles**



Nouveau type de grilles caillebotis développé par la  
**Société Suisse des Explosifs, CH - 3900 Brigue,**  
grâce à une variante de la technique dite du « soudage par explosion » !

### **S'imposent**

- pour l'industrie chimique
- pour les industries salines
- dans les milieux corrosifs
- en atmosphère marine
- pour les stations d'épuration
- dans les salles d'électrolyse
- en tout milieu agressif
- pour la décoration

### **A utiliser pour**

- passerelles
- podiums
- escaliers
- grilles gratte-pieds
- grilles d'aération
- sauts de loup
- grilles mobiles

Représentation et vente par : **Industrie & Bauplastic SA**

3900 Brigue - 3960 Sierre - Téléphone : (028) 3 26 77/78 - Télex : 58 731 ibag ch

**Pouvez-vous  
encore vous permettre  
de ne pas utiliser de  
pompe TURO?**



Pouvez-vous perdre du temps et dépenser de l'argent plus qu'il est nécessaire à l'entretien d'une pompe?  
Les pompes TURO n'exigent pratiquement aucun entretien; leur construction simple et robuste garantit un fonctionnement sûr et une grande longévité.  
Tout ce qui est introduit dans une pompe TURO, elle le refoule. Son passage est absolument libre et inengorgeable.  
Que vous installiez votre pompe horizontalement ou verticalement en montage à sec ou immergé, vous trouverez toujours dans l'assortiment fondé sur le système d'élément de construction la pompe TURO qui convient.  
Un ingénieur a déclaré: «Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas utiliser de pompe TURO».  
Demandez la documentation chez

**TURO® EGGER**

Emile Egger & Cie SA  
Fabrique de pompes et de machines  
2088 Cressier NE/Suisse, Téléphone 038 48 11 22  
Télex 35 207

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ DES ÉDITIONS  
DES ASSOCIATIONS TECHNIQUES UNIVERSITAIRES

103<sup>e</sup> année

N° 9

28 avril 1977

## Organe officiel

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes  
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)  
des Sections genevoise et jurassienne de la SIA  
de l'Association des anciens élèves de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne)  
des Groupes romands des anciens élèves de l'EPFZ (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)  
et de l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC).

## Sommaire

|                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Editorial . . . . .                                                                                                | 107 |
| La rentabilité du chauffage solaire, par <i>Alain Garnier, Philippe Eichenberger et Joseph Csillaghy</i> . . . . . | 108 |
| EPFL . . . . .                                                                                                     | 112 |
| Informations SIA . . . . .                                                                                         | 113 |
| L'assujettissement des travaux d'architectes et d'ingénieurs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)                 |     |
| Rappel des règles de construction relatives à l'effet des séismes                                                  |     |
| Mandats des bureaux d'études: le recul se poursuit                                                                 |     |
| Les 25 ans de la FEANI                                                                                             |     |
| Un ingénieur SIA de plus au Conseil national                                                                       |     |
| Manifestations                                                                                                     |     |
| Section genevoise                                                                                                  |     |
| SVIA                                                                                                               |     |
| UIA . . . . .                                                                                                      | 117 |
| A <sub>3</sub> E <sub>2</sub> PL . . . . .                                                                         | 117 |
| Carnet des concours . . . . .                                                                                      | 118 |
| Postes à pourvoir . . . . .                                                                                        | 118 |
| Bibliographie . . . . .                                                                                            | 118 |
| Documentation générale . . . . .                                                                                   | 118 |
| Informations diverses. . . . .                                                                                     | 118 |

## Dans le prochain numéro :

La Suisse et l'aviation civile

La réfection de la piste de l'aéroport de Genève

## Régie des annonces

**Iva**

IVA SA de publicité internationale  
1004 Lausanne, 19, av. Beaulieu, tél. 021/37 72 72

Siège central :  
8035 Zurich, Beckenhofstr. 16, tél. 01/26 97 40